

**CONSEIL DE PRUD'HOMMES
D'ANNEMASSE**

20, Rue Léandre VAILLAT - BP 253
74106 ANNEMASSE CEDEX
téléphone: 04.50.38.39.32
télécopie: 04.50.87.28.79

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

JUGEMENT
du : 21 avril 2008
(vingt et un avril deux mil huit)

(F:\srcwp\jgtp12d)
P2D

RG N° F 08/00269
SECTION Commerce - Bureau 1

Madame Martine DARANTE
44, Rue de la Libération
74100 ANNEMASSE

AFFAIRE
Mme Martine DARANTE
contre
LAOSTE

DEMANDEUR, Assisté de Me DROZ (avocat au barreau d'ANNECY)

MINUTE N°
2008.438

LAOSTE
33, Rue Saint François
74011 ANNECY CEDEX

DÉFENDEUR, Représenté par Me VERGNE (avocat au barreau d'ANNECY)

JUGEMENT DU
21 avril 2008

Qualification :
Contradictoire
premier ressort

- Composition du bureau de Jugement lors des débats et du délibéré

Monsieur Georges SSSSSS, Président d'audience (S)
Madame Nicole AAAAAA, Assesseur conseiller (S)
Monsieur Claude BBBBBB, Assesseur conseiller (E)
Monsieur Marcel CCCCCC, Assesseur conseiller (E)
assistés lors des débats de Monsieur MMMMM, Greffier

PROCÉDURE

Date de plaidoirie: 25 mars 2008

Date du prononcé: 21 avril 2008

Décision prononcée en audience publique par : Mme Nicole AAAA assistée de M. Claude BASTARD, Greffier en chef

Notification le :

Expédition revêtue de
la formule exécutoire
délivrée

le :

à :

La minute est signée par Madame Nicole AAAA en application de l'article 456 du code de procédure civile, le président étant empêché et par M. Claude BASTARD greffier à l'audience du prononcé